REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



CONSEIL MUNICIPAL du 6 OCTOBRE 2022

Liste des Délibérations

<u>CM100-2022</u>: <u>RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – Approuvée</u>

- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 :
- VU le Code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1;
- CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;
- CONSIDERANT que, dans le cadre de recrutements sur emplois permanents, de réussites à concours et d'avancements de grade au sein des services de la Ville de Parthenay, il convient de créer les postes correspondants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- DE CRÉER les postes suivants :
 - à compter du 1^{er} décembre 2022, 1 poste d'Attaché territorial à temps non complet, 21 heures hebdomadaires
 - à compter du 1^{er} janvier 2023, 1 poste d'Adjoint technique à temps complet
- DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs,
- DE DIRE que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2022, chapitre 012,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

CM101-2022 : REHABILITAION DU CŒUR DE VILLE - FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN - Approuvée

- VU le programme national « Petites Villes de Demain » ;
- VU la délibération de la Commune de Secondigny, portant sur la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » en date du 5 juillet 2021 ;
- VU la délibération de la Commune de Parthenay, portant sur la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » en date du 19 juillet 2021 ;
- VU la délibération de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, portant sur la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » avec l'Etat, la commune de Parthenay et la commune de Secondigny en date du 22 juillet 2021 ;
- VU la délibération de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, portant sur le financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain », en date du 21 juillet 2022;
- CONSIDERANT le coût du poste de chef de projet « Petites Ville de Demain » estimé à 43 000 €;
- CONSIDERANT que l'Etat, par l'intermédiaire de la banque des territoires et de l'ANCT, peut attribuer une subvention de 32.250€;
- CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
DEPENSES (€)		RECETTES (€)			
Chef de projet PVD	43.000€	ETAT	32.250 € (75%)		
		Ville de Parthenay	7.525 €		
		Commune de Secondigny	3.225 €		
TOTAL	43.000 €	TOTAL	43 000 € (100%)		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération, ci-dessus détaillé,
- D'AUTORISER Le Maire à solliciter toutes aide financière concernant ce dossier,
- DE DIRE que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2022, chapitre 65,
- D'AUTORISER Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

<u>CM102-2022 : VIE ASSOCIATIVE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION</u> EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BREME PARTHENAISIENNE - Approuvée

- -VU l'avis favorable de la commission Vie Associative Sport et Culture réunie le 31 août 2022,
- -CONSIDERANT que l'association Brème Parthenaisienne sollicite une aide financière à hauteur de 631,50€, pour effectuer de l'alevinage, en vue de l'organisation de concours de pêche,
- -CONSIDERANT le souhaite de la ville de Parthenay de soutenir les projets associatifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle d'un montant de 631,50€ à l'association Brème Parthenaisienne.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, 011-40-6574.

CM103-2022: MUSÉE - ACCEPTATION DE DONS - Approuvée

- VU l'article L.2242-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux dons et legs ;
- VU le Livre II du Code du patrimoine, relatif aux archives, et notamment les articles L. 212-15, 213-5 et 213-6 relatifs aux archives privées ;
- VU les lettres d'intention de don de M. Jacky THIBAULT du 01/07/2021, de M. Robert JOBARD du 24/08/2021, de M. Yves DRILLAUD du 07/01/2022, de Mme Françoise GUIGNARD du 26/08/2021, de Mme Line CHASSAC du 05/04/2022, de Mme Jacqueline MIOT née BERNARDEAU du 11/01/2022, de M. Daniel THIBAULT du 10/05/2022, de M. Jean-Claude GIRAUD du 11/05/2022, de M. Michel BALMER du 10/05/2022, de Mme Marie LIGARA du 30/05/2022, de M. Mme Joseph et Geneviève ROUILLARD du 02/06/2022
- VU l'avis favorable de la commission « Services au public et transition numérique », réunie le 24 mai 2022 ·
- CONSIDERANT que, d'une manière générale, tous les dons de documents qui intéressent directement l'histoire locale en tous domaines méritent à ce titre d'être conservés, classés et consultés aux archives municipales ;
- CONSIDERANT que le donateur a précisé la nature du don, sans l'assortir de conditions ou restrictions particulières ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les dons de mentionnés ci-dessous :
 - M. Michel BALMER : affiches orchestre de jazz local, publicité caravane pour handicapés conçue par Roger Guédon.

- Mme Marie LIGARA : cartes postales conscrit Moïse LIEVRE de l'Absie.
- M. Mme Joseph et Geneviève ROUILLARD : livrets militaires, carnet de chants Narcisse VERGNAUD soldat au 114e RI.
- M. Yves DRILLAUD : registre société de l'enseignement libre de Parthenay ; médailles et diplômes de médailles, photo, notes du capitaine Louis AGUILLON.
- Mme Line CHASSAC : registres réunions Amicale 114e RI.
- M. Jean-Claude GIRAUD : films de la guerre 1939-1945 par le Dr Charrier ; archives de l'association Parthenay 2012.
- Mme Françoise GUIGNARD : collection de pochettes plastiques commerces de Parthenay.
- M. Jacky THIBAULT : famille Pougnault-Millasseau (scolarité, courriers familiaux) et entreprise Pougnault-Reault (courriers).
- M. Robert JOBARD : factures de commerces parthenaisiens adressés à l'armée polonaise à Parthenay (1940).
- Mme Jacqueline MIOT : archives magasin de chaussures BERNARDEAU et syndicat professionnel.
- M. Daniel THIBAULT : archives de son grand-oncle Delphin BEDIN (correspondance de guerre 1914-1918, commande hangar de la Chainette, statuts laiterie coopérative de Saint-Loup
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

CM104-2022: RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES POUR L'ANNEE 2021 - Actée

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-17-1 et D.2224-1 et suivants ;
- -VU la délibération n°CCPG153-2022 du Conseil Communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 21 juillet 2022;

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2021 sur la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine

CM105-2022 : SANTÉ - SUBVENTION CHNDS (Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISONNEL						
DEPENSI	ES (TTC)	RECETTES				
Travaux CPDS	36.583€	Commune de Parthenay	24.177€ (35%)			
Travaux logements	32.495€	CHNDS	44.901€ (65%)			
TOTAL	69.078€	TOTAL	69.078€			

- CONSIDERANT que le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres (CHNDS) porte un projet de centre public de santé destiné à améliorer l'offre de santé sur la commune
- CONSIDERANT que le CHNDS souhaite mettre à disposition des logements pour accueillir des internes et développer la formation de futurs praticiens,
- CONSIDERANT la demande de subvention du CHNDS ;
- CONSIDERANT la volonté de Parthenay d'agir sur l'offre de santé de médecine générale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- D'ATTIRBUER une subvention au CHNDS à hauteur de **24.177**€ pour la création d'un CPDS et de logements pour internes
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- DE DIRE que les crédits seront ouverts au budget de l'année 2023, chapitre 204 et que le versement interviendra à l'issu des travaux sur présentation d'un bilan de l'opération d'investissement

-=-=-=-=-=

Fait en Mairie, à Parthenay, le 7 octobre 2022. Le Maire,

Jean-Michel PRIEUR

du: 7 octobre 2022

Affichage

au: 7 décembre 2022